

# Accueillez un stagiaire

## PROGRAMME INCITATIF À L'ACCUEIL DE STAGIAIRES (PIAS)

### MONTANT DE SUBVENTION DISPONIBLE

- Pour les stages de niveau collégial et universitaire :
  - **3000\$** par superviseur de stage pour tout stage de **mise en œuvre ou de développement des compétences, peu importe le nombre d'heures**
- Pour les stages de niveau professionnel :
  - **3000\$** de subvention pour les **stages de moins de 300h stages**
  - **4000\$** de subvention pour les **stages entre 300h et 540h**
  - **5000\$** de subvention pour les **stages de plus de 540h**

### PROCÉDURE

- Désigner un employé de l'entreprise comme superviseur de stage
- Faire suivre la formation « superviseur de stage » à l'employé désigné
- Signer un protocole de stage entre le représentant de l'entreprise, le représentant du milieu d'enseignement et le stagiaire
- Remplir le document « Entente de subvention » ([https://www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/accueil\\_stagiaire.asp](https://www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/accueil_stagiaire.asp))
- Envoyer les documents ci-dessous à [PARTENAIRES@mtess.gouv.qc.ca](mailto:PARTENAIRES@mtess.gouv.qc.ca)
  1. Entente de subvention
  2. Protocole de stage
  3. Attestation de formation du superviseur de stage

## **FORMATION SUPERVISEUR DE STAGE**

Formation en entreprise de 10 heures (deux séances en groupe + des séances individuelles basée sur une approche inspirée du coaching pour chaque superviseur de stage participant au programme)

### **Contenu**

#### **1ère compétence**

- Planifier et organiser la mise en œuvre de l'accueil des stagiaires
- 1 heure théorique

#### **2e compétence**

- Évaluer les compétences maîtrisées et les aspects à améliorer du stagiaire
- 1 heure théorique

#### **3e compétence**

- Accompagner le stagiaire dans sa pratique et suivre sa progression (par une approche inspirée du coaching)
- 1 heure théorique et 6 heures pratiques dont 4 en individuel
- 1 heures de retour d'expérience pour consolidation

### **Échéancier**

Étape 1 : Date à convenir pour la première séance de formation

Étape 2 : Pendant les stages. Dates à convenir entre le formateur et les superviseurs de stage\*

Étape 3 : Une fois les stages terminés. Date à convenir.

(\*) : séances individuelles sur le lieu de travail ou à distance (téléphone, téléconférence), au tiers du stage environ

### **Prix de la formation par superviseur**

950\$ + 142.26\$ (TPS/TVQ) = 1 092.26\$.